

L'accès à la première année de Master est ouverte à tout étudiant titulaire d'une licence STAPS. L'accès en seconde année est soumis à l'examen du dossier du candidat, et est autorisée sur la base des résultats de première année, et du projet professionnel de l'étudiant.

Il est possible de poursuivre ses études en Doctorat, y compris pour les étudiants issus d'un Master professionnel. L'accession aux études doctorales est autorisée en fonction des résultats obtenus en Master, de l'accord d'un directeur de recherche, et généralement de l'obtention d'une bourse de recherche.



Université Montpellier I
UFR STAPS
Faculté des Sciences du Sport et de
l'Éducation Physique

Master Sciences et Technologies du Mouvement Humain

Spécialité Réhabilitation par les Activités Physiques Adaptées (RAPA)



Pour tout renseignement, contacter
Service des Admissions
staps-admissions@univ-montp1.fr

Responsables Pédagogiques

François Riou
Francois.riou@univ-montp1.fr
04 11 75 90 82

Dr Jean-Marc Barbin
jean-marc.barbin@univ-montp1.fr
04 11 75 91 02

UFR STAPS
700, avenue du Pic saint Loup
34090 Montpellier
France
Tel : 04 67 41 57 00
Site : <http://www.staps.univ-montp1.fr>

Master Réhabilitation par les Activités Physiques Adaptées

Le titulaire du Master RAPA conçoit, planifie, supervise et évalue des programmes d'activités physiques adaptées (APA) destinés à améliorer la santé, la qualité de vie et/ou la participation sociale des personnes ayant des besoins spécifiques (maladie chronique, situation de handicap, avancée en âge) ou à risque vis-à-vis de la santé.

Il occupe généralement une fonction de Cadre dans une structure de prévention, d'insertion, de réhabilitation-rééducation, de réadaptation, de réinsertion, ou d'audit-conseil.

Il dirige le secteur des activités physiques adaptées au sein d'une institution spécialisée (organisme privé, public, associatif ou fédéral). Il peut diriger une équipe composée notamment d'enseignants en APA.



La réhabilitation, autrement appelée prévention secondaire et tertiaire, est une prise en charge globale visant l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie des usagers. Elle permet ainsi non seulement de favoriser la participation sociale des personnes malades chroniques, handicapées et/ou vieillissantes mais aussi de limiter les coûts de santé directs et indirects. L'intervention en APA fait partie intégrante de la réhabilitation.

Les employeurs potentiels :

- Établissements médicaux de soin de suite et de réadaptation (post-cure, réhabilitation, rééducation...)
- Maisons de retraite (médicalisé ou non)
- Établissements médico-éducatifs, médico-sociaux et médico-professionnels
- Réseaux de santé
- Associations d'intégration des personnes handicapées et fédérations sportives spécialisées (Handisport, Sport Adapté, Gymnastique Volontaire...)
- Collectivités territoriales intéressées par les pratiques corporelles proposées aux personnes vieillissantes ou en situation de handicap
- Entreprises sur le handicap et les activités physiques